

**Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 20 mars 2023  
DEL-2023-14**

Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 40
- \* de Représentés : 21
- \* de Votants : 61    Pour : 61    Contre : 0    Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTISTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNONCENZI, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Gérard CASANOVA, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Roland LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Dominique MITRIDATI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre Jean STEFANI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. François BERNARDI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Alix GIOVANNONI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Etienne RAFFALLI.

**OBJET : Candidature de la communauté de communes à la nouvelle campagne à manifestation d'intérêt LEADER (AMI) pour la période 2023-2027**

*NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 20 mars 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 mars 2023. L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Chambre d'agriculture à Vescovato, sous la présidence de Antoine POLI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle ANTOMARCHI, qui, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

Dans le cadre de la préparation de la programmation LEADER pour la période 2023-2027, la Collectivité de Corse, Autorité de gestion de la programmation 2014-2022 et future Autorité de gestion régionale de la nouvelle nomenclature d'intervention, lance un appel à manifestation d'intérêt LEADER (AMI).

La Collectivité de Corse, en sa qualité d'autorité de gestion de programmes européens, ouvre un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les structures en capacité de définir un périmètre d'intervention et de porter une stratégie qui a pour but le développement des territoires ruraux et périurbains de Corse.

Cet AMI est le préalable à l'appel à candidature qui ne s'ouvrira qu'aux structures qui auront été retenues.

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, associée à la Communauté de communes de la Costa Verde, a formé le Groupe d'Action Locale (GAL) Castagniccia Mare à Monti lors de la programmation LEADER 2014-2020 sur le territoire depuis novembre 2018.

Le président propose à l'Assemblée délibérante, dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, que la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca se porte candidate pour la prochaine programmation LEADER 2023-2027 dans les mêmes conditions de la précédente campagne, à savoir :

- La poursuite de la démarche LEADER avec les mêmes partenaires et sur le même périmètre géographique regroupant les 65 communes du territoire Castagniccia Mare à Monti et les 2 Communauté de communes ;
- Il sera confié à la Communauté de communes de la Costa Verde, le rôle de structure porteuse du GAL et elle répondra à ce titre à la candidature AMI ;
- La Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca souhaite poursuivre, enrichir et améliorer la stratégie actuelle du GAL qui vise à favoriser un développement plus équilibré entre le littoral et le montage en développant une nouvelle économie de proximité.

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **D'Accéder** à la proposition de Monsieur le Président.

- **Dit** que la Communauté poursuivra la démarche LEADER avec les mêmes partenaires et sur le même périmètre géographique regroupant les 65 communes du territoire de Castagniccia-Mare à Monti et les 2 Communauté de communes ;

- **Dit** qu'il sera confié à la Communauté de communes de la Costa Verde, le rôle de structure porteuse du GAL et elle répondra à ce titre à la candidature AMI ;

- **Dit** que la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca souhaite poursuivre, enrichir et améliorer la stratégie actuelle du GAL qui vise à favoriser un développement plus équilibré entre le littoral et le montage en développant une nouvelle économie de proximité.

**Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Président,**



**Antoine POLI**